



**ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

**PRENEZ AVIS QUE** madame Diane Labbé, directrice de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé les règlements suivants :

- *Règlement (2019)-167 décrétant un emprunt et une dépense de 6 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement, de réfection, de mise à niveau et de pavage de chemins municipaux et de pavage de chemins municipaux;*
- *Règlement (2019)-A-58 décrétant un emprunt et une dépense de 1 300 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un toit pour la patinoire et de jeux d'eau au parc Daniel-Lauzon et de construction d'un bâtiment de service au parc du Centenaire.*

*Donné à Mont-Tremblant, ce 15 mai 2019.*

*Louise Boivin, avocate et OMA  
Greffière adjointe*